



Bruyères, le 28 Mars 2019

**LE CONSEIL MUNICIPAL SE REUNIRA
AU SALON DE L'HÔTEL DE VILLE
LE JEUDI 4 AVRIL 2019 à 20 H 00**

- * Décisions prises par le Maire dans le cadre de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales*
- * Finances - Comptes de Gestion de la Commune, de l'Eau, de la Forêt et du Gai Logis 2018 et Comptes administratifs*
- * Finances - Affectation des Comptes de résultats des budgets de la Commune*
- * Finances - Vote des taux d'imposition 2019*
- * Finances - Budgets 2019 de la Commune, de l'Eau, de la Forêt et du Gai Logis*
- * Administration générale - Foire de Printemps – Convention avec l'association des commerçants*
- * Administration générale – Motion d'opposition à l'encaissement des recettes de ventes de bois par l'Office National des Forêts*
- * Personnel territorial – Ratio d'avancement de grade*
- * Questions diverses*

Le Maire,



Yves BONJEAN